

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CREATION TEMPORAIRE
DE 1 POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF
A TEMPS COMPLET**

**DGA COHESION TERRITORIALE ET APPUI AUX COMMUNES
DIRECTION COHESION SOCIALE EGALITE FEMMES HOMMES
SERVICE HABITAT**

DGA Ressources et relations aux administrés – Ressources humaines et appui managérial - NP
N° 2024 - D - 154

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L332-23-2,
- Vu la délibération n° 2021.12.246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté n° 2022-A-100 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant l'accroissement saisonnier d'activité au sein du service habitat.

DECIDE

- Article 1** - Est approuvée la création temporaire d'un poste d'adjoint administratif à temps complet au service habitat du 1^{er} juin 2024 au 31 août 2024.
- Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 22 mai 2024

Par délégation,

Pour le Président,

Le conseiller délégué, membre du bureau

Monsieur Eric BIOJOUT

Préfecture le : 29 MAI 2024

Publié ou notifié

Le :